

ROYAUME DU MAROC

=ooOoo=

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME,  
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

N°.....DRH/DDRH/SAPC

Rabat, le.....

29 SEPT 2021

4005

DECISION

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME,  
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

Vu le dahir n° 1.58.008 du 04 chaabane 1377 (24 Février 1958) portant statut général de la Fonction Publique, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret Royal n° 401.67 du 13 Rabia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2.06.377 du 20 Di El Keada 1431 (29 Octobre 2010) portant statut particulier du corps interministériel des Administrateurs, notamment articles 09 et 14 ;

Vu l'arrêté du Ministre Délégué Auprès Du Premier Ministre chargé de la modernisation des secteurs publics n° 1170.11 du 23 Joumada I 1432 (27 Avril 2011), fixant les conditions, procédures et le programme de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade d'Administrateur de deuxième grade ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts n° 2686 en date du 28 Mai 2021 portant ouverture de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade d'administrateur de deuxième grade ;

Vu l'avis des examens d'aptitude professionnelle (Exercice 2021), publié aux journaux suivants :

- Al Alam n° 25025 en date du 28. 29 et 30 Mai 2021 ;
- L'Opinion n° 19.435 en date du 28. 29 et 30 Mai 2021 ;

Vu la circulaire n° 16/2020 relative à l'Organisation des concours de recrutement et des examens d'aptitude professionnelle, en date du 07 Octobre 2020 ;

Vu le procès-verbal des délibérations du jury sur les résultats de la première phase de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade d'administrateur de deuxième grade ;

**DECIDE**

**Article unique** : La liste des candidats déclarés admissibles à l'épreuve orale de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade d'administrateur de deuxième grade, organisé, **le 19 Septembre 2021**, est arrêtée comme suit :

**NOM ET PRENOM ; EFFECTIF (Quatre : 04)**

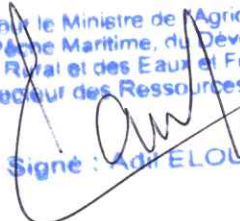
**OUMANCHAR ISSAM**

**NAIME KHAOULA**

**EZZAZ NABIL**

**BRAHIMI OUAFA**

\_\_\_\_\_ 

  
Pour le Ministre de l'Agriculture,  
de la Pêche Maritime, du Développement  
Rural et des Eaux et Forêts  
Le Directeur des Ressources Humaines (B.O)  
Signé : Adir ELOUFIR